

Bundesgericht

Tribunal fédéral

Tribunale federale

Tribunal federal

Bundesstrafgericht

Tribunal pénal fédéral

Tribunale penale federale

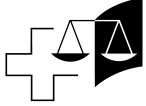
Tribunal penal federal

Bundesverwaltungsgericht

Tribunal administratif fédéral

Tribunale amministrativo federale

Tribunal amministrativ federal



Lausanne, le 13 mars 2009

Communiqué de presse commun au Tribunal fédéral, au Tribunal pénal fédéral et au Tribunal administratif fédéral relatif aux rapports de gestion 2008

Embargo: 16 mars 2009, 08:00 heures

Rapports de gestion des tribunaux de la Confédération

Le Tribunal fédéral, le Tribunal pénal fédéral et le Tribunal administratif fédéral ont présenté pour la deuxième fois leurs rapports de gestion lors d'une conférence de presse commune. Celle-ci s'est tenue aujourd'hui au siège du Tribunal fédéral à Lausanne.

L'année écoulée a été fructueuse pour les trois tribunaux. Après les profonds changements qui ont marqué la justice fédérale en 2007 suite à l'entrée en vigueur au 1er janvier 2007 de la nouvelle organisation judiciaire fédérale, les nouvelles structures judiciaires et procédures ont gagné en efficacité en 2008.

Le volume des affaires du **Tribunal fédéral** est resté stable à un haut niveau. Durant l'exercice écoulé, le nombre de cas en suspens a toutefois pu être réduit légèrement. Le **Tribunal pénal fédéral** a constaté une nette hausse de sa charge de travail. C'est pourquoi la Commission judiciaire du Parlement a approuvé une augmentation du nombre de juges au Tribunal pénal fédéral. Durant sa deuxième année d'activité, le **Tribunal administratif fédéral** est parvenu à augmenter de près de 18 % le volume des affaires liquidées et à réduire le nombre de cas en suspens.

Pour les détails, nous renvoyons aux communiqués de presse ci-joints des trois tribunaux.

Communiqué de presse du Tribunal fédéral relatif à son rapport de gestion 2008

Au cours de la deuxième année après l'entrée en vigueur de la nouvelle loi sur le Tribunal fédéral (LTF), le **volume des affaires** du Tribunal fédéral est resté **stable à un haut niveau**. En 2008, 7'147 nouveaux recours ont été déposés auprès du Tribunal fédéral ce qui correspond environ au nombre d'entrées de l'année précédente (2007: 7'195). Il sied de relever que sous l'ancien droit, 893 de ces affaires (année précédente: 773) auraient dû être portées devant le Tribunal fédéral au moyen de deux recours distincts, ce qui correspondrait à 8'040 entrées. Durant l'exercice écoulé, le Tribunal fédéral a statué sur 7'515 affaires (année précédente: 7'995). Il a ainsi pu réduire le nombre de cas en suspens de 368 unités et il reporte 2'285 affaires à l'année 2009 (année précédente: 2'653). La durée moyenne de procédure s'est élevée à 151 jours (année précédente: 155 jours).

L'organisation du Tribunal est restée inchangée en 2008. La fusion de l'ancien Tribunal fédéral des assurances à Lucerne avec le Tribunal fédéral à Lausanne s'est poursuivie avec succès pendant l'année écoulée et ne donne lieu à aucun problème particulier. Pour la période 2009/2010, dix juges fédéraux ont été affectés aux deux cours de droit social à Lucerne (jusqu'alors: neuf), ce qui permet d'y former à nouveau deux cours de cinq juges. La Cour de droit pénal à Lausanne, en revanche, ne compte plus que cinq membres à partir de 2009.

La surveillance administrative sur le Tribunal pénal fédéral et le Tribunal administratif fédéral, qui incombe au Tribunal fédéral depuis 2007, s'est poursuivie en 2008 par la tenue de plusieurs séances, l'établissement de rapports périodiques et le traitement de recours en matière de surveillance.

Le Tribunal fédéral s'est enfin consacré à d'importantes tâches administratives en 2008. Ainsi, il a notamment mis en oeuvre le concept de controlling approuvé par la Commission de gestion et réalisé le nouveau système de contrôle interne ICS pour les processus relatifs aux finances. Il a en outre initialisé un projet visant à redimensionner son service informatique suite à la décision prise en automne 2008 par le Tribunal administratif fédéral de ne plus avoir recours aux prestations informatiques du Tribunal fédéral.

Contact: Tribunal fédéral, Sabina Motta, Adjointe du Secrétaire général

Tél. 021 318 91 02

E-Mail: direktion@bger.admin.ch

Communiqué de presse du Tribunal pénal fédéral relatif à son rapport de gestion 2008

Le Tribunal pénal fédéral a franchi une nouvelle étape durant sa cinquième année d'exercice, depuis sa prise d'activité au 1^{er} avril 2004. Dans l'ensemble, la charge de travail du Tribunal s'est accrue de manière significative dans le courant de l'année 2008. S'agissant de la Cour des affaires pénales, ce surcroît est dû en particulier au volume des dossiers transmis par le Ministère public de la Confédération avec l'acte d'accusation. La Cour d'entraide internationale en matière pénale (II^e Cour des plaintes) a dû faire face à une augmentation importante du nombre de recours portés à sa connaissance dans le courant de l'année. Le nombre des plaintes déposées auprès de la Cour de la procédure pénale (I^{re} Cour des plaintes) a à nouveau connu un accroissement significatif en 2008, après la diminution enregistrée l'année précédente. En raison du nombre croissant des procédures de plus en plus volumineuses et complexes portées par le Ministère public de la Confédération devant la Cour des affaires pénales, le Tribunal a été mené à solliciter, en été, la création de trois postes de Juge supplémentaires – deux de langue française et un de langue allemande – auprès de la Commission judiciaire du Parlement. Ladite Commission a accepté cette requête, de sorte que le Tribunal pénal fédéral atteindra au cours de sa sixième année d'activité le nombre minimal de 15 postes de Juge arrêté par le Législateur.

Il est positif que l'Office des Juges d'instruction fédéraux – placé sous la surveillance administrative et matérielle du Tribunal pénal fédéral – ait pu liquider 20% de ses affaires pendantes (parfois depuis plusieurs années), essentiellement grâce à la diminution du nombre des nouvelles affaires dans le courant de l'année 2008. Comme déjà en 2007, le nombre des affaires liquidées a dépassé celui des affaires nouvelles. Le nombre moyen de dossiers pendants – sans compter les procédures suspendues provisoirement – s'est élevé en 2008 à 3,5 par Juge d'instruction, contre 4 l'année précédente. Ce chiffre doit être considéré comme la valeur minimale d'une charge de travail adéquate. Le faible nombre des cas pendants a par ailleurs facilité la constitution de «teams» pour faire face aux procédures les plus volumineuses.

Des progrès ont été accomplis aussi bien de la part de l'Office des Juges d'instruction fédéraux que du Ministère public de la Confédération, tous deux placés sous la surveillance matérielle de la I^{re} Cour des plaintes du Tribunal pénal fédéral. L'enquête préliminaire vise en fin de compte à rechercher des éléments de preuve sur la base d'un soupçon de culpabilité. S'agissant de l'évaluation de la qualité de la conduite d'une procédure, l'essentiel est que les autorités de poursuite pénale soient en mesure de tirer au clair l'état de fait à l'origine de leur soupçon initial, dans un délai raisonnable et avec des investissements raisonnables, indépendamment de la question de savoir si la procédure se termine par un non lieu ou par une mise en accusation, respectivement par un acquittement ou une condamnation. L'objectif constant doit donc être celui de limiter la durée de l'enquête, en tenant compte de la nature et de l'ampleur de chaque affaire.

Contact: Tribunal pénal fédéral, Mascia Gregori Al-Barafi, Secrétaire générale

Tél. 091 822 62 62

E-Mail: presse@bstger.admin.ch

Communiqué de presse du Tribunal administratif fédéral relatif à son rapport de gestion 2008

Le Tribunal administratif fédéral (TAF) a atteint une vitesse de croisière appréciable au cours de son deuxième exercice. Il a ainsi pu accroître de près de 18 % le nombre d'affaires liquidées et maintenir un faible taux de contestation des arrêts susceptibles de recours auprès du Tribunal fédéral. Par ailleurs, la pose de la première pierre du futur bâtiment du tribunal à Saint-Gall en présence de l'effectif complet a permis de constater que le déménagement sur le site définitif n'est plus une perspective lointaine.

Le Tribunal administratif fédéral est en activité depuis deux ans. Si les difficultés liées au démarrage n'ont pas pu toutes être réglées lors du premier exercice, le tribunal a mis en place en 2008 des processus maîtrisés, qui se sont répercutés aussi sur le nombre d'affaires liquidées.

Le tribunal a pu liquider 8'907 affaires, ce qui correspond à une augmentation de 17,8 % ou de 1'347 affaires par rapport à l'exercice précédent. En même temps, il a pu réduire de 6,5 % le nombre d'affaires en suspens, qui s'est établi à 7'949. Le nombre des affaires reprises des anciennes commissions fédérales et services départementaux de recours a pu être abaissé de plus de 50 % (ou 2'221 affaires) pour s'établir à 1'862 à la fin de l'année. Cette évolution s'est traduite de manière positive dans le domaine de l'asile notamment: les cours concernées (IV et V) ont liquidé plus de 4'800 affaires, dont un grand nombre de procédures relativement anciennes.

La qualité de la jurisprudence du Tribunal administratif fédéral est confirmée par le nombre relativement bas d'arrêts attaqués devant le Tribunal fédéral. Sur les 8'907 arrêts rendus au total en 2008, 2'341 étaient susceptibles de recours devant le Tribunal fédéral. Parmi ces derniers, 327 procédures ont été attaquées, ce qui correspond à un taux de contestation de 14 %. En 2008, le Tribunal fédéral s'est prononcé sur 273 procédures (dans lesquelles le Tribunal administratif fédéral était l'instance inférieure): dans 46 cas, le recours a été admis – totalement ou partiellement – ou la cause renvoyée au TAF en vue d'un nouvel examen; cela représente 2 % des arrêts susceptibles de recours et 14,1 % des arrêts effectivement attaqués.

Le tribunal a pris plusieurs décisions importantes l'an dernier. Il a ainsi été possible notamment de faire la clarté sur l'avenir de la collaboration avec le Tribunal fédéral dans le domaine de l'informatique, le tribunal ayant décidé de changer de solution informatique à l'issue d'une période transitoire de deux ans. Enfin, la pose de la première pierre du nouveau bâtiment du Tribunal administratif fédéral à Saint-Gall a permis de montrer que le déménagement en 2012 se précisait et que le site définitif à Saint-Gall prenait forme.

Contact: Tribunal administratif fédéral, Magnus Hoffmann, responsable des relations avec les médias

Mobile: 079 619 04 83; Fax: 058 705 29 86

E-Mail: magnus.hoffmann@bvger.admin.ch